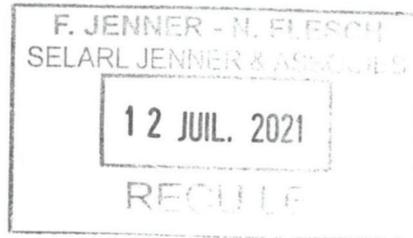




TJ



contentieux.contact@orange.com

Direction du Contentieux

SELARL JENNER ET ASSOCIES Me JENNER Fabienne
Liquidateur Judiciaire
5 RUE DES FRÈRES LUMIÈRE
67201 ECKBOLSHEIM

A Bordeaux, le 08/07/2021

Dossier : PCEM 504880709 LJ
Société : MEDEURONET
Liquidation Judiciaire du 10/05/2021

OBJET : Paiement des créances exigibles, nées après jugement d'ouverture, au titre de l'art. L622-17

Maître,

Le dossier de la société MEDEURONET, cité en référence, reste débiteur d'une créance exigible d'un montant total de 55,46 € TTC dont le détail est joint en annexe.

Dans le cadre de cette affaire, toute correspondance, mentionnant la référence PCEM 504880709 LJ, devra désormais être adressé à :

Orange - Service CTX
TSA 60014
59878 LILLE CEDEX 9

Nous vous prions de croire, Maître, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

Martine Francioni
Directrice du contentieux



Bordereau de créances exigibles, nées après jugement d'ouverture
(au titre de l'art. L622-17 du Code de commerce)

Référence dossier : PCEM 504880709 LJ

Liquidation Judiciaire du 10/05/2021 (fait suite au redressement judiciaire du 12/10/2020)

Orange France porte à votre connaissance, en sa qualité de créancier privilégié (art. L622-17), les sommes exigibles, postérieures au jugement d'ouverture

N° de compte	Désignation	Montant (en € TTC)	Observations
61226286	Partage n°10149143 du 30/04/2021	53,02	
61226286	Partage n°10150461 du 31/05/2021	2,44	
Total à régler :		55,46	

Les coordonnées bancaires pour effectuer un virement concernant ce dossier sont:

 SOCIETE GENERALE RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE ORANGE ORANGE AFF SPE FCTVALMYSCE 78 RUE OLIVIER DE SERRES 75015 PARIS			
DOMICILIATION : PARIS RIVE GAUCHE ENTREPRISES (03640)			
Banque 30003	Guichet 03640	N° de compte 00020034207	Clé RIB 91
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3036 4000 0200 3420 791			
Identification internationale de la Banque (BIC) SOGEFRPP			

Afin d'identifier le virement, merci de bien mentionner la référence du dossier dans l'ordre de virement.
En parallèle, merci de systématiquement nous envoyer **une copie de l'ordre de virement par mail (avec les memes infos à contentieux.contact@orange.com avec en objet la référence du dossier (PCEM 504880709 LJ).**

Certifié sincère et véritable, le 08/07/2021.

Martine Francioni
Directrice du contentieux



ETAT DES CREANCES

Créances déclarées antérieures au jugement d'ouverture (art. L622-24), sommes exigibles antérieures à la liquidation judiciaire, à régler par le liquidateur judiciaire (art. L641-13) et sommes nées après liquidation, résultant de la non résiliation des contrats, à annuler

Affaire : Liquidation Judiciaire du 10/05/2021 suite Redressement Judiciaire du 12/10/2020

Société : MEDEURONET

SIREN : 504880709

N° de compte	Désignation	En € TTC				
		Montant total	Sommes déjà déclarées lors du jugement d'ouverture	Sommes exigibles entre jugement d'ouverture et LJ, ou à déclarer si LJ "directe"	Sommes exigibles entre jugement de LJ et fin de poursuite d'activité	Sommes post LJ à annuler
61226286	Facture n°10107595 du 30/09/2020	123,79	123,79	0,00	0,00	0,00
61226286	Facture n°10147115 du 31/10/2020	178,63	0,00	0,00	178,63	0,00
61226286	Partage n°10149143 du 30/04/2021	169,38	0,00	53,02	0,00	114,97
61226286	Partage n°10150461 du 31/05/2021	220,33	0,00	2,44	0,00	217,89
61226286	Facture n°73730399 du 30/06/2021	47,52	0,00	0,00	0,00	47,52
Total :		739,65	123,79	55,46	178,63	380,38

Observations



contentieux.contact@orange.com

SELARL JENNER ET ASSOCIES Me JENNER Fabienne
5 RUE DES FRÈRES LUMIÈRE
67201 ECKBOLSHEIM

Direction du Contentieux

A Bordeaux, le 08/07/2021

Objet : **Récapitulatif des factures qui ne peuvent faire l'objet de votre part d'une déduction de la TVA**

Dossier : **PCEM 504880709 LJ
Société : MEDEURONET
Liquidation Judiciaire du 10/05/2021 suite Redressement Judiciaire du 12/10/2020**

Maître,

La société Orange SA vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un état récapitulatif de ses factures demeurées impayées pour lesquelles, conformément à l'article 272 du Code général des impôts, la TVA ne peut faire l'objet d'une déduction de votre part.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Maître, en l'assurance de notre considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Martine Francioni".

Martine Francioni
Directrice du contentieux



RECAPITULATIF DES FACTURES IMPAYEES QUI NE PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE DEDUCTION DE LA TVA
(au titre de l'art. 272 du Code général des impôts)

Référence dossier : PCEM 504880709 LJ

Liquidation Judiciaire du 10/05/2021 suite Redressement Judiciaire du 12/10/2020

Liste des factures ne pouvant faire l'objet d'une déduction de TVA de votre part

N° Facture	Date facture	Montant (en € HT)	Montant TVA (en €)
10107595	30/09/2020	103,16	20,63
10147115	31/10/2020	148,86	29,77
10149143	30/04/2021	44,19	8,83
10150461	31/05/2021	2,14	0,30
Total :		298,35	59,53

Certifié sincère et véritable, le 08/07/2021.

Martine Francioni
Directrice du contentieux